

16 mai 2008
Français
Original: Anglais

**Groupe de travail intergouvernemental d'experts
à composition non limitée sur la réduction de l'offre**

Vienne, 23-25 juin 2008

Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Résultats substantiels et mesurables dans le domaine de la réduction de l'offre.
4. Limites et problèmes.
5. La voie à suivre: détermination des éléments à examiner par la Commission des stupéfiants lors de ses réunions intersessions:
 - a) Lutte contre le trafic de drogues par mer;
 - b) Problèmes dans les domaines de la coopération, de la coordination et de l'exécution;
 - c) Garantir l'intégrité pour une répression efficace des délits relatifs à la drogue;
 - d) Réduction de la violence.
6. Conclusions.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Annotations

1. Élection du Bureau

Après l'ouverture de la réunion du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la réduction de l'offre, le Groupe de travail élira un bureau qui sera composé d'un président, d'un vice-président et d'un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Après l'élection du Bureau, le Groupe de travail adoptera l'ordre du jour et conviendra de l'organisation des travaux (voir annexe).

L'ordre du jour provisoire de la réunion a été établi conformément à la résolution 51/4 de la Commission des stupéfiants intitulée "Préparatifs du débat de haut niveau devant se tenir à la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants sur la suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale", qui avait été adoptée le 14 mars 2008. Dans cette résolution, la Commission avait décidé de créer des groupes de travail intergouvernementaux d'experts à composition non limitée pour qu'ils examinent de manière coordonnée les points suivants:

- a) Réduction de la demande de drogues;
- b) Réduction de l'offre (fabrication et trafic);
- c) Lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire;
- d) Coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et le développement alternatif;
- e) Contrôle des précurseurs et contrôle des stimulants de type amphétamine.

Dans la même résolution, la Commission avait décidé que chacun des groupes de travail devrait se réunir une fois, pendant trois jours, pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et buts fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, ainsi que les domaines nécessitant des efforts supplémentaires, et tirer des conclusions pour les prochaines discussions intersessions.

3. Résultats substantiels et mesurables dans le domaine de la réduction de l'offre

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la réduction de l'offre examinera les mesures prises par les États Membres depuis 1998 en vue de réaliser les objectifs et buts fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire.

Documentation*

Note du secrétariat sur les résultats obtenus par les États Membres dans la réalisation des objectifs et buts fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, les limites et les problèmes rencontrés et la voie à suivre: réduction de l'offre (UNODC/CND/2008/WG.1/2)

Rapport du Directeur exécutif sur la collecte et l'exploitation de données et de connaissances complémentaires liées aux drogues à l'appui de l'évaluation globale, par les États Membres, de l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (E/CN.7/2007/7)

Cinquième rapport du Directeur exécutif sur le problème mondial de la drogue (E/CN.7/2008/2)

Cinquième rapport du Directeur exécutif sur le problème mondial de la drogue: Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs (E/CN.7/2008/2/Add.4)

Rapport du Directeur exécutif sur la collecte et l'exploitation de données et de connaissances complémentaires liées aux drogues à l'appui de l'évaluation globale, par les États Membres, de l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (E/CN.7/2008/8)

Complementary drug-related data and expertise to support the global assessment by Member States of the implementation of the declarations and measures adopted by the General Assembly at its twentieth special session (E/CN.7/2008/CRP.1 à 9 et 11)

"BEYOND 2008" – Contribution of non-governmental organizations to the implementation of the Political Declaration and Action Plans adopted by the twentieth special session of the General Assembly (E/CN.7/2008/CRP.12)

Report of the International Narcotics Control Board pursuant to the twentieth special session of the General Assembly (E/CN.7/2008/CRP.16)

4. Limites et problèmes

Le Groupe de travail examinera les problèmes auxquels ont dû faire face les États Membres dans la réalisation des objectifs et buts fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire. Le Groupe devrait recenser les objectifs et buts qui n'ont pas encore été réalisés à l'échéance de 2008.

Documentation*

Note du secrétariat sur les résultats obtenus par les États Membres dans la réalisation des objectifs et buts fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, les limites et les problèmes rencontrés et la voie à suivre: réduction de l'offre (UNODC/CND/2008/WG.1/2)

Cinquième rapport du Directeur exécutif sur le problème mondial de la drogue (E/CN.7/2008/2)

* La documentation sera consultable sur le site Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (<http://www.unodc.org/unodc/fr/commissions/UNGASS/01-Preparations.html>).

Cinquième rapport du Directeur exécutif sur le problème mondial de la drogue: Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs (E/CN.7/2008/2/Add.4)

Rapport sur la cinquante et unième session de la Commission des stupéfiants (E/2008/28)

5. La voie à suivre: détermination des éléments à examiner par la Commission des stupéfiants lors de ses réunions intersessions

Le Groupe de travail devrait déterminer des éléments de nature à orienter les politiques internationales en matière de drogues dans le domaine de la réduction de l'offre au-delà de 2009, compte tenu des débats qui se seront déroulés au titre des points 3 et 4 de l'ordre du jour provisoire.

Documentation*

Note du secrétariat sur les résultats obtenus par les États Membres dans la réalisation des objectifs et buts fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, les limites et les problèmes rencontrés et la voie à suivre: réduction de l'offre (UNODC/CND/2008/WG.1/2)

"Making drug control 'fit for purpose': Building on the UNGASS decade"; report by the Executive Director of the United Nations Office on Drugs and Crime as a contribution to the review of the twentieth special session of the General Assembly (E/CN.7/2008/CRP.17)

6. Conclusions

En application de la résolution 51/4 de la Commission, des réunions intersessions devraient avoir lieu au cours du second semestre 2008 pour élaborer les recommandations de décisions que la Commission adoptera à sa cinquante-deuxième session en 2009. Les réunions intersessions devraient tenir compte, notamment, des conclusions des groupes de travail pour fournir des éléments de base à l'appui de l'élaboration du texte qui sera issu du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session.

Dans cette même résolution, il était également décidé qu'une déclaration politique et, le cas échéant, d'autres déclarations et mesures visant à renforcer la coopération internationale devraient être envisagées et adoptées lors du débat de haut niveau et qu'elles devraient, compte tenu des résultats de l'examen, définir les priorités futures et les domaines nécessitant de nouvelles mesures, ainsi que les objectifs et buts à fixer pour lutter contre le problème mondial de la drogue au-delà de 2009.

7. Adoption du rapport du Groupe de travail

Il est prévu que le Groupe de travail adoptera son rapport qui renfermera des conclusions le dernier jour de la réunion.

Annexe

Projet d'organisation des travaux

Le projet d'organisation des travaux est subordonné à l'approbation du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la réduction de l'offre. Dès que le débat concernant un point ou un point subsidiaire de l'ordre du jour sera terminé, le Groupe de travail passera au point suivant, s'il en a le temps.

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Lundi 23 juin		
10 heures-13 heures		Ouverture de la réunion
	1	Élection du Bureau
	2	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
	3	Résultats substantiels et mesurables dans le domaine de la réduction de l'offre
	4	Limites et problèmes
	5 a)	La voie à suivre: trafic de drogues par mer
15 heures-18 heures	5 a)	La voie à suivre: trafic de drogues par mer (<i>suite</i>)
	5 b)	La voie à suivre: problèmes dans les domaines de la coopération, de la coordination et de l'exécution
Mardi 24 juin		
10 heures-13 heures	5 b)	La voie à suivre: problèmes dans les domaines de la coopération, de la coordination et de l'exécution (<i>suite</i>)
	5 c)	La voie à suivre: garantir l'intégrité pour une répression efficace des délits relatifs à la drogue
15 heures-18 heures	5 c)	La voie à suivre: garantir l'intégrité pour une répression efficace des délits relatifs à la drogue (<i>suite</i>)
Mercredi 25 juin		
10 heures-13 heures	5 d)	La voie à suivre: réduction de la violence
	6	Conclusions
15 heures-18 heures	6	Conclusions (<i>suite</i>)
	7	Adoption du rapport du Groupe de travail
		Clôture de la réunion